

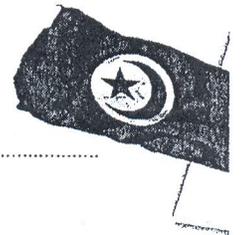
# GUIDE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN TUNISIE



Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique  
Adresse : Avenue Ouled Hafouze  
1030 Tunis - Téléphone : (216) 71 783 941  
Fax : (216) 71 795 358  
Site Web : [www.universites.tn](http://www.universites.tn)

 KONRAD  
ADENAUER  
STIFTUNG  
14, Rue de l'Île d'Elba - 1053 Tunis  
Les Berges du Lac II  
Tel. : (216) 70 018 080  
Fax : (216) 70 018 099  
Info.Tunis@kas.de  
[www.kas.de/Tunisie](http://www.kas.de/Tunisie)

[www.mes.tn](http://www.mes.tn)



## Présentation de la Tunisie

**Nom officiel :**  
République Tunisienne

**Nature du régime :**  
Régime parlementaire mixte à trois têtes :

- Le président de la république;
- Le président du gouvernement ;
- Le président de l'Assemblée des Représentants du Peuple



**Langues :**  
Arabe langue maternelle, Français seconde langue

**Religion :**  
Islam (minorité chrétienne, juive et autres)

**Superficie :** 162.155 km<sup>2</sup>

**Heure :** GMT + 1

**Monnaie :** Dinar tunisien (DNT)

**Capitale :** Tunis

**Population :** 11.551,4 (Juillet 2018)

**Climat :**  
méditerranéen, 12°C en hiver, 30°C en été (en moyenne)

2. L'organisation des études en ingénierie, architecture, médecine général, médecine dentaire, pharmacie et la médecine vétérinaire sont spécifiques à ces formations selon les normes internationales appliquées en vigueur.

#### Les modalités de la candidature et de la préinscription des étudiants internationaux

1. L'accès à l'Université publique se fait par deux voies :

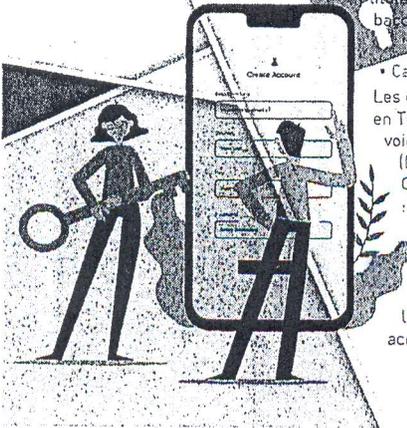
1.1. A travers un programme de coopération :

##### • Offre d'inscription

La Tunisie offre chaque année des quotas de places pédagogiques, avec ou sans bourses, dans les établissements publics tunisiens d'enseignement supérieur au profit des candidats des pays partenaires titulaires, au moins, du baccalauréat.

##### • Candidature

Les candidatures à une inscription en Tunisie sont soumises par voie diplomatique au MESRS (Direction Générale de la Coopération Internationale : DGCI), selon les termes et dans les délais communiqués chaque année aux représentations diplomatiques tunisiennes à l'étranger et aux Ambassades accrédités en Tunisie.



##### • Bénéficiaire d'inscription

Seuls peuvent bénéficier d'une inscription, et éventuellement d'une bourse d'étude du gouvernement tunisien, les candidats proposés officiellement à la DGCI et dont les dossiers sont retenus par les départements ministériels et les établissements de formation concernés.

##### • Conditions générales d'admission

###### a- Premier Cycle

- La sélection des candidats bacheliers se fait en fonction de la qualité académique de leurs dossiers, des conditions d'admission requises pour les formations demandées, des filières ouvertes et des places pédagogiques disponibles.
- Les conditions d'âge limite varient selon les établissements, entre 18 et 23 ans.
- Les candidats pour des inscriptions dans les filières de pointe, tels les classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs, la médecine vétérinaire, la médecine générale et médecine dentaire, l'architecture, la pharmacie, doivent être titulaires du baccalauréat de l'année d'inscription avec au moins la mention «Bien».
- Pour les autres filières, le baccalauréat doit être obtenu au titre de l'année d'inscription, et dans certains cas de l'année précédente, avec au moins la mention «Assez Bien».

###### b – Mastère et Doctorat

Les candidats pour le Mastère et le Doctorat doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures donnant accès aux cycles et filières demandés.



N.B: L'acceptation définitive dans les établissements d'enseignement supérieur en Tunisie est conditionnée par l'avis favorable des comités scientifiques des établissements universitaires.

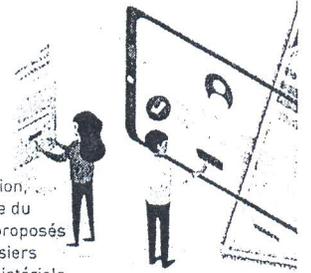


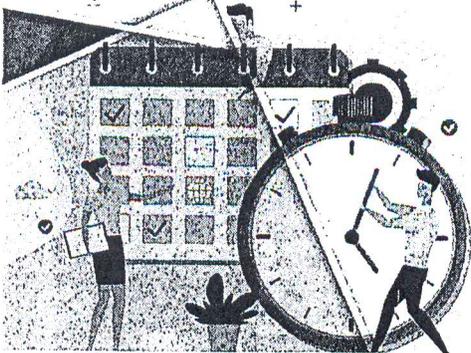
Tableau des montants de bourse en dinars tunisiens

Année d'étude	Somme par mois	Somme par année universitaire
Les 3 premières années de licence	120 <sup>dt</sup>	1320 <sup>dt</sup>
1 <sup>ère</sup> année Master	160 <sup>dt</sup>	1760 <sup>dt</sup>
2 <sup>ème</sup> année Master	200 <sup>dt</sup>	2200 <sup>dt</sup>
2 <sup>ème</sup> année ingénierie	160 <sup>dt</sup>	1760 <sup>dt</sup>
Doctorat	250 <sup>dt</sup>	3000 <sup>dt</sup>

## Calendrier universitaire

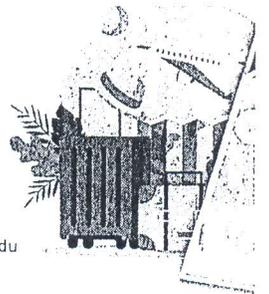
## La rentrée universitaire

- L'année universitaire commence à la deuxième semaine du mois de septembre de chaque année, dans toutes les facultés et les écoles.
- les cours dans les instituts, les écoles du cycle de formation des ingénieurs et de l'architecture et dans les facultés de médecine, médecine dentaire et de pharmacie commencent à la première semaine du mois de septembre.

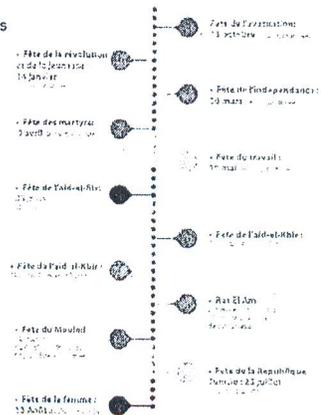


## Les vacances universitaires

- Vacances d'hiver et de fin d'année : deuxième moitié du mois de Décembre et 1<sup>er</sup> janvier de chaque année,
- Vacances du printemps : deuxième moitié du mois de Mars de chaque année,



## Les fêtes nationales



## Les Centres de Carrière et de Certification des Compétences « 4C »

Le centre « 4C » est une structure présente dans les établissements universitaires et constitue le maillon entre l'Université et les acteurs socio-économiques.

Son but est d'améliorer l'employabilité des étudiants à travers des programmes de conseil, d'accompagnement, de formation et d'ouverture sur l'environnement socio-économique.

Pour plus d'informations  
www.4c.tn

**Pour les anciens étudiants :**

La demande se fait en ligne sur les sites des offices des œuvres universitaires :

[www.ooun.rnu.tn](http://www.ooun.rnu.tn) pour les offices des œuvres universitaires pour le Nord  
[www.oouc.rnu.tn](http://www.oouc.rnu.tn) pour les offices des œuvres universitaires pour le Centre  
[www.oous.rnu.tn](http://www.oous.rnu.tn) pour les offices des œuvres universitaires pour le Sud

Et ce, en suivant les étapes suivantes :

- 1 ère étape : création d'un compte d'hébergement d'un espace étudiant
- 2 ème étape : dépôt de demande via le compte
- 3 ème étape : réception de l'acceptation du foyer
- 4 ème étape : paiement des frais de l'hébergement en ligne via la carte e-Dinar jeune.
- 5 ème étape : dépôt du dossier et de reçu de paiement en ligne au foyer pour avoir la chambre.

**Pour les nouveaux étudiants :**

Vous devez commencer par retirer une demande d'hébergement auprès des services des offices des œuvres universitaires que vous allez remplir et fournir les documents suivants :

- Une copie de la première page du passeport.
- Une copie du certificat d'inscription dans un établissement public d'enseignement supérieur.
- Deux photos d'identité portant le nom et le prénom de l'étudiant ainsi que le numéro du passeport.

Pour plus d'information visitez les sites :  
[www.ooun.rnu.tn](http://www.ooun.rnu.tn)  
 office des œuvres universitaires pour le Nord  
[www.oouc.rnu.tn](http://www.oouc.rnu.tn)  
 office des œuvres universitaires pour le centre  
[www.oous.rnu.tn](http://www.oous.rnu.tn)  
 office des œuvres universitaires pour le Sud

Les étudiants internationaux non bénéficiaires de bourse de coopération peuvent bénéficier des services de foyers privés.

**Restauration universitaire**

- Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public, vous pouvez bénéficier des services de restauration universitaire.
- Si vous êtes résident dans un foyer ou cité universitaire ayant une carte des œuvres universitaires, vous pouvez accéder à tous les restaurants universitaires.
- Si vous n'êtes pas résident dans un foyer ou cité universitaire, adressez-vous à l'administration du restaurant qui se trouve à la proximité de l'établissement d'enseignement supérieur pour avoir la carte de restauration.
- Étant donné que la restauration universitaire est subventionnée par l'Etat, le prix d'un repas ne dépasse pas les 200 millimes (0,2 dinar).
- Les restaurants universitaires proposent deux repas par jour (le déjeuner et le dîner) avec des repas froids en fin de semaine. Pour le mois du Ramadan, les restaurants proposent le repas de rupture du jeûne et une collation.
- Les étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur n'ont pas le droit de bénéficier des services des restaurants universitaires publics.

**Voyages et mobilité en Tunisie****Exonération du timbre de voyage**

Loi de finances complémentaire n° 84-2 du 21 mars 1984. Article 15 : «sont exemptés de la taxe: les étudiants étrangers poursuivant leurs études en Tunisie ainsi que leur conjoint et leurs enfants».

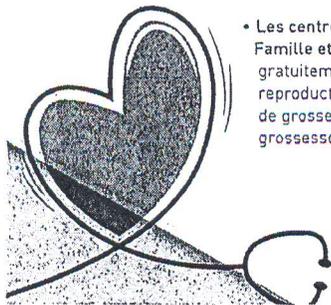
**Mobilité et transport interne :**

Tout étudiant a le droit de mobilité dans l'ensemble du pays via les transports en commun (bus, train, métro) ou via les transports privés (taxi et taxi collectif, bus privé : TUS, TCV...).

Les étudiants internationaux ont le droit à une carte de transport public annuelle ou semestrielle avec des tarifs étudiants.

- **Le centre Médical Universitaire « Tawhida Ben Cheikh » :** destiné aux étudiants, au personnel enseignant et administratif du Campus Universitaire Farhat Hached d'El Manar, assure par l'intermédiaire d'une équipe de professionnels de la santé l'accueil, les consultations et les actions de prévention et de sensibilisation.
- **Les Centres de santé de base (publics) :** vous y payerez le ticket modérateur si vous êtes couvert par la CNAM. Sinon, vous payez un tarif réduit (7 dt pour une consultation par un médecin généraliste et 10 dt pour une consultation par un médecin spécialiste).
- **Les hôpitaux publics :** ils sont ouverts à tous. Une simple pièce d'identité sera demandée. Si vous êtes assuré par la CNAM, les tarifs seront réduits. Si vous n'avez pas d'assurance : pour les consultations, vous paierez uniquement le ticket modérateur. Pour les examens complémentaires, interventions et médicaments, vous devrez payer le prix plein.
- **Les cliniques privées :** elles sont ouvertes à tous, mais leurs tarifs sont plus élevés que dans les structures publiques.

- **Les centres de l'ONFP (Office national de la Famille et de la Population) :** vous bénéficierez gratuitement des soins de santé sexuelle et reproductive, tels que : contraception, suivi de grossesse, interruption volontaire de grossesse, etc. [www.onfp.nat.tn](http://www.onfp.nat.tn)



## Loisir et divertissement

Pour égayer encore votre séjour parmi nous, vous pouvez vous livrer à moult activités. Des clubs universitaires et des associations vous offrent la possibilité de développer vos compétences techniques et non techniques (Soft Skills) à travers la variété de projets, activités, formations et événements qu'ils organisent.

Certains de ces clubs et associations s'organisent sous forme de réseaux de clubs présents dans plusieurs universités comme les réseaux Enactus, AIESEC, IEEE, Maseer

### Les activités sportives et culturelles

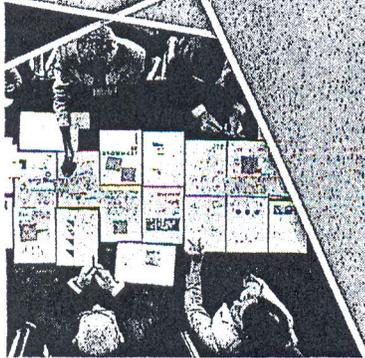
#### Activités sportives :

##### La vie intra-universitaire

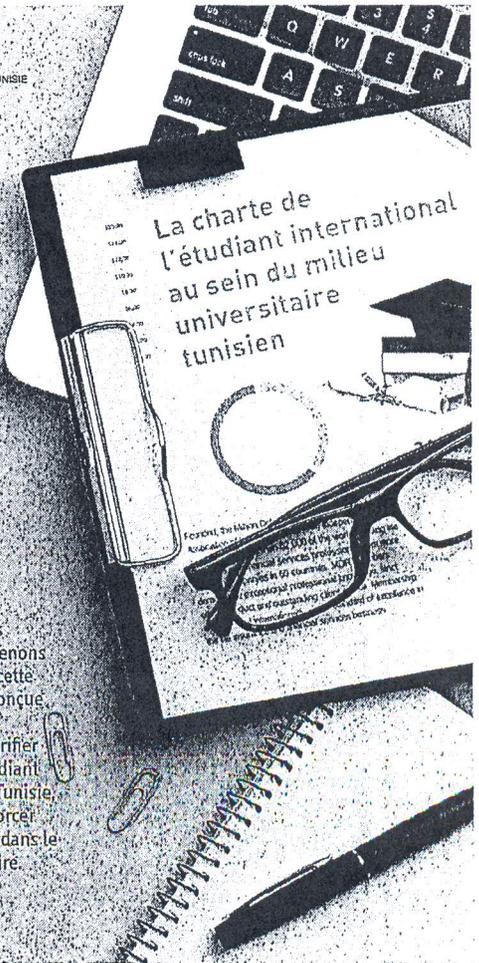
Les établissements d'enseignement et d'hébergement comptent des clubs sportifs. Des compétitions estudiantines sont organisées dans ce cadre à l'échelle nationale (le festival national de cross...). L'adhésion est gratuite.

##### La vie extra-universitaire

Vous pouvez appartenir à une association sportive, à un club ou même exercer certaines activités entre amis et collègues. L'inscription dans ces clubs se fait moyennant des frais mensuels en plus des frais d'assurance payables annuellement.



Nous, étudiants internationaux, et notamment les représentants des communautés, prenons connaissance de cette charte qui a été conçue par et pour nous, dans le but de clarifier notre statut d'étudiant international en Tunisie, ainsi que de renforcer notre intégration dans le milieu universitaire.



## Nos Droits

*Nous, étudiants internationaux, avons les droits suivants :*

### 2.1. Droit à un enseignement de qualité :

**Nous avons tous le droit à :**

- Un enseignement de qualité, en garantissant l'équité, au niveau de la pédagogie, les conditions matérielles et morales de l'apprentissage, la disponibilité de ressources physiques ou virtuelles, l'accès aux services proposés par l'université, les stages, l'accompagnement et le suivi, etc.
- Une bonne formation et à des enseignants qualifiés
- Une validation et à une reconnaissance de nos compétences.
- Un environnement d'apprentissage sûr et propice sans discrimination aucune.

### 2.2. Accès aux espaces universitaires :

**Nous avons le droit à :**

- Accéder aux espaces universitaires qui sont le premier espace d'identité collective et de brassage culturel.
- Partager l'espace en respectant les valeurs du vivre ensemble.

### 2.3. Respect de la part des autorités lors des procédures administratives et juridiques :

**Nous avons le droit à :**

- Être respectés par les autorités au niveau de l'accueil, du traitement de dossier et de l'accompagnement.
- Un traitement équitable et transparent et nous veillons à appliquer ce droit sans discrimination.

## >> 2. Nos Droits

### 2.4. Droit à l'information :

**Nous avons le droit à :**

- Accéder aux documents administratifs, à la collecte et à la diffusion de données fiables dans une optique de transparence et de démocratie participative.
- Avoir les documents en langues accessibles.
- Adhérer à des associations et à des organismes sociaux et culturels, à des organismes syndicaux implantés en milieu universitaire.
- Organiser ou adhérer à des actions de bénévolat auprès d'organismes reconnus.

### 2.5. Droit à la sécurité :

**Nous avons le droit à :**

- À la sécurité, la protection de l'intégrité physique et psychique de la personne et nous condamnons tous traitements inhumains ou dégradants.
- Au respect de la dignité de la personne humaine et les droits qui assurent la solidarité sociale.
- À la santé qui doit être affirmé comme un droit à la sécurité.

## Reconnaissance et Remerciements

Les membres du comité de pilotage du projet de «Renforcement de l'intégration des étudiants internationaux en Tunisie» qui ont contribué à l'élaboration de ce guide sous le patronnage de

Mr le Directeur Général des Affaires Estudiantines :

- Mr Ameur Tarchoun** : Sous-directeur - Direction Générale des Affaires Estudiantines  
**Mr Brahim Mraïhi** : Direction Générale des Affaires Estudiantines  
**Mme Amel Dorbez** : Sous-directeur - Direction Générale de l'Enseignement Supérieur  
**Mr Mahrez Bessaoudi** : Sous directeur - Direction Générale de la Coopération Internationale  
**Mme Monia Lahtoui** : Chef de service- Psychologue en chef - Office des œuvres universitaires pour le Nord  
**Mr Ridha Ben Mbarek** : Chef de service - Office des œuvres universitaires pour le Nord  
**Mme Talelez Galaa** : Psychologue principale - Université Tunis El Manar  
**Mlle Khoutoud Ezzaier** : Psychologue principale - Université de la Manouba

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique remercie vivement tous les partenaires qui ont soutenu ce projet, et notamment :

- La Fondation Konrad Adenauer
- l'Association des Etudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (L'AESAT)
- Le Ministère de l'intérieur (Direction des frontières et des étrangers)
- Le Ministère de la santé (Direction de la médecine scolaire et universitaire)
- L'Observatoire national de la migration
- L'Organisation internationale pour les migrations
- L'association Tunisie Terre d'Asite
- L'association Club Culturel «Ali Bethouane»

